

Date de convocation : 25 février 2025

Date d'envoi : 25 février 2025

Date d'affichage : 25 février 2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2-2025
LUNDI 3 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le trois du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 16 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, ROBERT Sonia, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, BARBAROUX Sylvie.

Absents ayant donné procuration : 7 – PERRIER Bernadette à MAZON Elisabeth, MATHON Sébastien à ALLIX Jean-Marie, ROURE Christine à CORTIAL Patrick, MOURARET Sophie à LIOUTIER Pascale, VACHERESSE Marc à MARTIN Marie-France, CHARRE Béatrice à BOUDON Alain, FARJON Philippe à ROUX Philippe.

Secrétaire de séance : BOUDON Alain

OBJET : Acquisition des parcelles cadastrées section A n° 117 et 681 (Indivision famille GIMON)

Le Maire rappelle que la Commune s'est lancée dans une politique d'acquisition foncière de parcelles « au fil de l'eau » afin d'améliorer la gestion de la forêt et prévenir le risque d'incendie.

A ce titre, le Maire propose d'acquérir les parcelles suivantes appartenant à l'indivision de la famille GIMON :

- Parcelle cadastrée section A n° 117 (Les Bancs) d'une superficie de 6 320 m²,
- Parcelle cadastrée section A n° 681 (Les Plaines) d'une superficie de 9 780 m²,

Pour un montant total de 3 542 € (soit 0.22 € le m²).

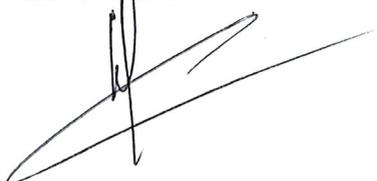
Considérant l'avis favorable des propriétaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir les parcelles cadastrées section A n° 117 et 681 appartenant à l'indivision de la famille GIMON pour un montant de 3 542 € ;
- Dit que les frais afférents à ces acquisitions seront à la charge de la Commune ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Secrétaire de séance,
Alain BOUDON**



**Le Maire,
Philippe ROUX**

